

Maître Thomas D'JOURNO
SELARL PROVANSAL AVOCATS ASSOCIES
Avocat associé au Barreau de Marseille
43/45 Rue Breteuil - 13006 MARSEILLE
Tél. : 04.13.24.13.63
f.hoffmann@provansal.eu

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR SAISIE IMMOBILIERE
EN UN SEUL LOT DE VENTE

D'UNE CHAMBRE DE DEBARRAS

Dépendant d'un ensemble immobilier en copropriété « Le Chanteclerc »
sis à MARSEILLE (13008), 148 Rue Edmond Rostand,
cadastré section 839 C n° 150 pour 17 a 16 ca

MISE A PRIX : VINGT-TROIS MILLE EUROS
(23.000,00 €)

VISITE LE MERCREDI 21 SEPTEMBRE 2022 DE 09 H 00 A 10 H 00

L'ADJUDICATION AURA LIEU LE JEUDI 29 SEPTEMBRE 2022 à 9 h 30
à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de MARSEILLE,
au Palais de Justice, Salle Borély – rez-de-chaussée, Palais Monthyon,
Place Monthyon – 13006 MARSEILLE

DESIGNATION DES BIENS MIS EN VENTE :

D'après le titre de propriété :

Sis à MARSEILLE (13008), Quartier Périer, (Bouches-du-Rhône), lieudit « Rue Edmond Rostand », dans l'immeuble « LE CHANTECLERC », cadastré section 839 C n° 150 pour 17 a 16 ca,

LE LOT NUMERO CINQUANTE (50) :

Chambre de débarras située au 8^{ème} étage de l'immeuble I, avec jouissance exclusive et particulière d'une terrasse attenante à laquelle on accède par une porte-fenêtre,
Et les 21/10.000èmes indivis des parties communes.

Ledit immeuble ayant fait l'objet d'un règlement de copropriété reçu par Me MALAUZAT, Notaire à Marseille le 3 février 1954, publiée à Marseille SPF 2, le 16 mars 1954, volume 2010 n° 31.

D'après le procès-verbal de description :

Maître Franck MASCRET, Huissier de Justice associé à Marseille, a établi le 23 février 2022 le procès-verbal de description aux termes desquels il apparaît que la chambre se situe au 8^{ème} et dernier étage de l'immeuble. Sur la porte figure une étiquette indiquant studio n° 7.

La chambre de bonne est composée d'une pièce unique, éclairée par deux fenêtres cadre bois double battant, protégées à l'extérieur par des volets métalliques.

Les lieux sont inoccupés mais encombrés de quelques objets sans valeur marchande.

Contrairement aux indications du titre la chambre est démunie de terrasse et est orientée vers l'arrière de l'immeuble, côté garages.

Le syndic de la copropriété est le cabinet FONCIA MARSEILLE sis 225, rue Saint Pierre, 13005 MARSEILLE.

Le certificat de mesurage établi par Monsieur NASRATY stipule une surface loi Carrez de **9,36 m²**.

La présente vente est poursuivie A LA REQUETE DE :

La société dénommée **CREDIT LOGEMENT**, Société Anonyme au capital de 1.253.974.758,25 euros ayant son siège social à PARIS (75003), 50 Boulevard de Sébastopol et immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés sous le n° B 302 493 275,

Ayant pour Avocat **Maître Thomas D'JOURNO**, Avocat associé au sein de la **SELARL PROVANSAL AVOCATS ASSOCIES**.

Les enchères sont recevables uniquement si elles sont portées par un Avocat inscrit au Barreau de MARSEILLE qui devra détenir un chèque de banque représentant 10 % du montant de la mise à prix avec un minimum de 3.000 euros établi à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de MARSEILLE.

RENSEIGNEMENTS :

Pour de plus amples renseignements, consulter le cahier des conditions de vente :

- Sur le site internet <http://www.provansal.eu> du Cabinet de **Maître Thomas D'JOURNO**, Avocat au Barreau de MARSEILLE,
- Au Cabinet de **Maître Thomas D'JOURNO**, Avocat au Barreau de MARSEILLE, 43/45 Rue Breteuil, 13006 MARSEILLE - Tél. : 04.13.24.13.63 - f.hoffmann@provansal.eu
- Au Greffe du Tribunal Judiciaire de MARSEILLE, Palais Monthyon, Place Monthyon, 13006 MARSEILLE, au rez-de-chaussée à l'accueil, du lundi au vendredi de 8 h 00 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

Marseille le 9 août 2022.

Maître Thomas D'JOURNO
Avocat